



Interpellation de M. COOLS : Fermeture de l'antenne de police du Fort-Jaco.

M. Cools rappelle que M. le Bourgmestre a annoncé dans la presse la suppression prochaine de l'antenne de police du Fort-Jaco. Cette antenne avait été créée à l'origine pour que certaines démarches administratives puissent être effectuées de manière décentralisée et surtout pour que des policiers patrouillant à pied partent et reviennent à l'antenne et renforcent ainsi la sécurité du quartier.

Qu'une antenne soit maintenue ou non, il est important que la présence policière sur le terrain soit toujours effective et que la population soit rassurée à cet égard.

La date de fermeture de cette antenne de police est-elle connue ?

La fermeture de cette antenne pose la question de l'avenir des locaux qu'elle occupe aujourd'hui et qui sont propriété de la zone de police. Les étages du bâtiment en cause sont, quant à eux, propriété de la commune. Ce sont des logements gérés par la Régie foncière. La commune envisage-t-elle de racheter à la zone de police le rez-de-chaussée pour qu'il y ait un propriétaire unique du bâtiment ? Une reconversion de ce rez-de-chaussée est-elle envisagée afin de le consacrer à des logements, un espace communautaire ou une autre fonction ? Il serait regrettable qu'après le départ de la police, les locaux de l'antenne restent vides pendant une très longue période.

M. Meeus partage les préoccupations de M. Cools.

L'antenne du Fort-Jaco a beau être moins fréquentée, elle n'en constitue pas moins un repère pour tout un quartier. De surcroît, il s'agit d'un quartier résidentiel, dont la population, parfois âgée, ressent davantage le besoin d'une visibilité et d'une proximité des forces de l'ordre.

Quelles alternatives concrètes vont être mises en place pour remplacer cette antenne ? S'agira-t-il d'une présence mobile, d'une antenne itinérante ? Comment un contact de proximité sera-t-il assuré ?

M. le Bourgmestre répond que l'évolution technologique permet d'effectuer de nombreuses démarches en ligne, et il n'y a désormais plus que 3 à 4 visites par semaine à l'antenne du Fort-Jaco.

Cette situation amène à conclure que, dans un souci de bonne gestion, il n'est pas raisonnable de maintenir cette antenne.

Dans un monde idéal, peut-être établirait-on un commissariat dans chaque quartier uclois parce que ça rassure. Mais ce qui est essentiel, c'est la capacité opérationnelle d'intervention, et celle-ci est garantie par les patrouilles qui circulent en permanence et sont jointes via le 112. À cet égard, le Fort-Jaco bénéficie, comme tous les quartiers uclois, de la présence de deux patrouilles qui sillonnent l'ensemble du secteur et interviennent dans les 7 minutes qui suivent l'appel. Ce dispositif est beaucoup plus efficace qu'une antenne fixe qui ne sert plus qu'à quelques rares démarches administratives. La suppression de l'antenne permet justement de redistribuer les missions en vue d'une présence renforcée des policiers sur le terrain.

Pour ce qui concerne le devenir des lieux, M. le Bourgmestre précise que le Collège a bien l'intention de racheter le rez-de-chaussée mais n'a pas encore fixé la destination qui lui serait affectée. Ce bien devrait basculer dans le patrimoine de la Régie foncière communale pour la rentrée de septembre au plus tard.